



# Fiche technique

---

## STEPHEN HARPER DOIT S'ENGAGER À RESPECTER LA LOI ÉLECTORALE, CETTE FOIS-CI

---

### Le stratagème de 2006

Selon le Directeur général des élections, lors des élections générales de 2006, des candidats conservateurs ont réclamé des dépenses auxquelles ils n'avaient pas droit.

- 67 candidats conservateurs ont participé à ce stratagème du « in and out » dont 27 au Québec (voir liste en annexe).
- 9 conservateurs ayant participé à ce stratagème ont été élus au Québec, soit Maxime Bernier, Sylvie Boucher, Daniel Petit, Steven Blaney, Jacques Gourde, Luc Harvey, Josée Verner, Christian Paradis et Lawrence Cannon
- 4 élus conservateurs ont même été nommés ministres par Stephen Harper, soit Josée Verner, Lawrence Cannon, Christian Paradis et Maxime Bernier.

En transférant des fonds et des factures du parti vers des candidats, les plus hautes autorités du Parti conservateur ont tenté de contourner la limite des dépenses électorales, qui étaient de 18 millions de dollars pour le Parti conservateur. Si les allégations sont confirmées au terme du procès, le Parti conservateur aura ainsi dépassé la limite des dépenses électorales de plus d'un million de dollars.

### Seuls les conservateurs sont impliqués

Dans un article paru dans le quotidien *Le Devoir* (16 juillet 2008) et intitulé « *Seuls les conservateurs ont usé du stratagème du « in and out », dit le DGE* », Marc Mayrand a affirmé à plusieurs reprises que seuls les candidats du Parti conservateur ont participé à ce stratagème visant à contourner le plafond des dépenses autorisées par la Loi :

« *Élections Canada n'a pas trouvé d'autres transactions ou groupe de transactions où ces [cinq] facteurs étaient présents* » (Marc Mayrand, *Le Devoir*, 16 juillet 2008)

### Les conservateurs mis en garde une nouvelle fois

Dans la foulée des allégations touchant le Parti conservateur qui ont entaché le dernier scrutin, le Directeur général des élections a fait parvenir le 1<sup>er</sup> septembre un rappel concernant l'admissibilité des dépenses électorales.

Marc Mayrand a notamment réitéré qu'il est interdit de transférer des dépenses d'un parti vers les candidats comme les conservateurs l'ont fait en 2006 : « Les partis et

les candidats sont des entités distinctes ayant des plafonds de dépenses électorales distincts. Ces plafonds ne sont pas « transférables » du parti aux candidats ou d'un candidat au parti ou à un autre candidat.» (document 2.1).

Il s'agit d'une directive claire qui était en vigueur lors des dernières élections générales. Seuls les candidats conservateurs l'ont transgressée selon le DGE.

### **Stephen Harper doit se soumettre aux règles démocratiques**

Si Stephen Harper veut faire preuve de respect envers la démocratie :

Malheureusement, ça augure mal...

- Il doit reconnaître la légitimité d'Élections Canada et cesser de miner l'autorité du Directeur général des élections comme les membres de son caucus l'ont fait, le 29 avril 2008, en refusant d'exprimer leur « pleine et entière confiance envers Élections Canada et le commissaire aux élections fédérales. »<sup>1</sup>
- Il doit demander aux candidats impliqués dans cette affaire et qui se présentent à nouveau de remettre au DGE les fonds qui leur ont été remboursés avant que le DGE ne découvre le pot aux roses. Par exemple, au Québec, Sylvie Boucher, Josée Verner, Christian Paradis, Jean Lambert et Andrea Paine devraient s'engager à remettre au DGE, dès aujourd'hui, les remboursements reçus d'Élections Canada.
- Il doit accepter de collaborer de bonne foi avec les autorités électorales et judiciaires dans le cadre de l'enquête en cours. Il est inconcevable qu'Élections Canada ait besoin de l'assistance de la GRC pour obtenir les documents nécessaires à son enquête.

Et, pour éviter d'entacher le prochain scrutin :

- Il doit s'engager, au nom de son parti, à ne pas répéter le stratagème mis sur pied en 2006 et à respecter la Loi électorale.

Les candidats conservateurs ne semblent cependant pas vouloir respecter les directives d'Élections Canada : « J'espère que ce message se rendra à Élections Canada. Nous ne laisserons pas une agence fédérale décider ce qu'on peut dire dans une publicité parce que nous vivons dans une démocratie. [...] Élections Canada devrait se faire à l'idée parce que cela ne changera pas. » (Pierre Poilievre, Le Devoir, 14 novembre 2007)

---

1

**Annexe : Candidats conservateurs du Québec faisant l'objet d'une enquête du Directeur général des élections et du Commissaire aux élections**

Candidats conservateurs 2006	Circonscription
Maxime Bernier	BEAUCE
Sylvie Boucher	BEAUPORT-LIMOILOU
Daniel Petit	CHARLESBOURG-HAUTE-SAINT-CHARLES
Steven Blaney	LÉVIS-BELLECHASSE
Jacques Gourde	LOTBINIÈRE-CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE
Luc Harvey	LOUIS-HÉBERT
Josée Verner	LOUIS-SAINT-LAURENT
Christian Paradis	MÉGANTIC-L'ÉRABLE
Lawrence Cannon	PONTIAC
Suzanne Courville	ARGENTEUIL-PAPINEAU-MIRABEL
Yves Laberge	MONTM.-CHARLEVOIX-HAUTE-CÔTE-NORD
Gary Caldwell	COMPTON-STANSTEAD
Jean-Marie Pineault	DRUMMOND
Patrick Robert	GATINEAU
Gilles Poirier	HULL-AYLMER
Andrea Paine	LAC-SAINT-LOUIS
Jean-Serge Beaugard	LAURENTIDES-LABELLE
Neil Martin Drabkin	MONT-ROYAL
Allen F. Mackenzie	NOTRE-DAME-DE-GRÂCE-LACHINE
Don Rae	PIERREFONDS-DOLLARD
Howard M. Bruce	PORTNEUF-JACQUES-CARTIER
Frédéric Boisvert	QUÉBEC
Marie-Ève Hélie-Lambert	BAS-RICHELIEU-NICOLET-BÉCANCOUR
Jean Landry	RICHMOND-ARTHABASKA
Alam Ishrat	SAINT-LAURENT-CARTIERVILLE
Jean Lambert	SHEFFORD
Marc Nadeau	SHERBROOKE

Source : Affidavit de Janice Vézina. Sous-directrice générale associée des élections, Financement politique et dirigeante principale des finances. 14 janvier 2008. pièce 16.  
Dossier de cour T-838-07